

Arrêté portant nomination de l'Administrateur du Fonds d'Appui aux Partenariats public-privé (PPP)

NOTE DE PRÉSENTATION

La loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé a introduit un nouveau cadre de gouvernance des contrats de partenariat public-privé au Sénégal, qui intègre, entre autres, un Fonds d'Appui aux Partenariats public-privé.

Le Fonds, conçu en tant qu'instrument souple et léger, a été créé par les dispositions de l'article 11 de la loi précitée pour soutenir et financer la préparation, la passation et l'exécution des projets de contrat de partenariat public-privé (PPP).

Il comprend deux organes dont l'Administrateur qui doit être nommé par arrêté du Ministre Chargé des Partenariats, conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n°2021-1443 portant application de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé.

Ainsi, en application desdites dispositions, le présent projet d'arrêté est élaboré.

Telle est, l'économie du présent projet d'arrêté.


Pour le Ministre de l'Economie
du Plan et de la Coopération
Pa L'Économiste
Le Secrétaire Général
Allou NDIAYE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Économie,
du Plan et de la Coopération

06 SEP. 2022 • 024658

**ANALYSE: Arrêté n°... portant
nomination de l'Administrateur du
Fonds d'Appui aux Partenariats
public-privé (FAPPP)**

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 2022-07 du 19 avril 2022 modifiant la loi 65-51 du 19 juillet 1965 portant
Code des Obligations de l'Administration modifiée ;

VU la loi n° 2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé ;

VU le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'État
et du contrôle des Établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à
participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du
Gouvernement et les ministères ;

VU décret n° 2020-2198 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de
l'Economie, du Plan et de la Coopération ;

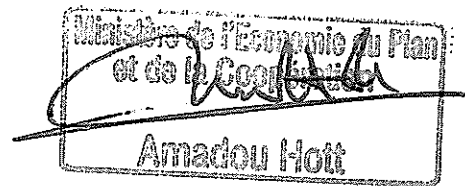
VU le décret n°2021-1443 du 27 octobre 2021 portant application de la loi n°2021-23 du
02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé ;

VU le décret n° 2022-1172 du 26 mai 2022 fixant la composition du Gouvernement,

ARRÊTE:

Article premier. – Monsieur Sijh Ahmadou Bachir DIAGNE est nommé Administrateur du Fonds d'Appui aux Partenariats public-privé (FAPPP).

Article 2.- le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.



Ministère de l'Économie du Plan
et de la Coopération
Amadou Hott

Fait à Dakar,

Amadou HOTT

Ampliations :

- SG/PR ;
- SGG ;
- MEPC/SG ;
- MEPC/CAB ;
- Intéressé(e) ;
- Archives nationales.